

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 03
VOTANTS : 26

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno, CODET Stéphane et FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France et GUILLAUDEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PAITIER Christophe, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LODÉ Alexandre*).

ABSENTS : Mmes FAURY Marion et NIAUDET Danielle et M. PELÉ Martin.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme DUBOURG Yolande et M. REKIS Bruno.

OBJET : *Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2022*

N° 2022 / 06 / 08

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 313-1 du Code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs au 1er juin 2022 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Ressources Humaines et Économie du 20 juin 2022 ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Considérant que huit agents peuvent prétendre à un avancement de grade au titre de l'année 2022 et qu'il convient de créer les nouveaux postes par suppression de ceux détenus précédemment ;

.../...

Considérant qu'à l'issue de la procédure de recrutement, suite à un départ en retraite d'un agent au service Enfance, il convient d'adapter le poste au grade du candidat retenu ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de recrutement, suite à un départ en retraite d'un agent au service Voirie, il convient d'adapter le poste au grade du candidat retenu ;

Considérant que la création du service Sécurité et prévention en remplacement du service Police Municipale, nécessite la création d'un poste de responsable de service de catégorie B ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- *la création d'un poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet par suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1er octobre 2022 ;*
- *la création d'un poste d'Adjoint d'Animation principal 2ème classe à temps non complet 28/35ème par suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet 28/35ème à compter du 1er juillet 2022 ;*
- *la création de deux postes d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 28/35ème par suppression de deux postes d'Adjoint technique à temps non complet 28/35ème au 1er juillet 2022 ;*
- *la création d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 24,50/35ème par suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet 24,50/35ème au 1er août 2022 ;*
- *la création d'un poste d'Adjoint technique principal 1ère classe à temps complet par suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet au 1er juillet 2022 ;*
- *la création d'un poste d'Adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet 31,50/35ème par suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 31,50/35ème au 1er juillet 2022 ;*
- *la création d'un poste Brigadier-chef principal à temps complet par suppression d'un poste Gardien brigadier à temps complet au 1er juillet 2022 ;*
- *la création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet au 25 août 2022, par suppression d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet au 1er septembre 2022 ;*
- *la création d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet, par suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 1ère classe à temps complet, au 1er septembre 2022 ;*
- *la création d'un poste de chef de service de police municipale à temps complet au 1er juillet 2022.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** :*

- ***d'adopter** la proposition du Maire,*
- ***d'approuver** le nouveau tableau des effectifs,*
- ***d'inscrire** au budget les crédits correspondants.*

Les Secrétaires de séance,
Mme Yolande DUBOURG

M. Bruno REKIS

Extrait certifié conforme,
Fait, affiché en Mairie de BLAIN et mis en
ligne le 4 juillet 2022,
Le Maire,
Jean-Michel BUF.



TABEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) BUDGET COMMUNE			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES OU EN CDI	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services 10 000 à 20000 hab.	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		21,00	1,00	22,00	18,86	0,00	18,86
Attaché Principal	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	4,00		4,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur Principal 2° classe	B	3,00		3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	2,00		2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Administratif Principal 1° classe	C	7,00		7,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint Administratif Principal 2° classe	C	0,00	1,00	1,00	0,86	0,00	0,86
Adjoint Administratif Territorial	C	4,00		4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		51,00	22,00	73,00	55,73	2,38	58,11
Ingénieur	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal 1° classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal 2° classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	4,00		4,00	2,00	1,00	3,00
Agent de Maîtrise Principal	C	5,00		5,00	3,50	0,00	3,50
Agent de Maîtrise	C	2,00		2,00	1,68	0,00	1,68
Adjoint Technique Principal 1° classe	C	14,00	1,00	15,00	13,70	0,00	13,70
Adjoint Technique Principal 2° classe	C	10,00	7,00	17,00	8,60	1,38	9,98
Adjoint Technique Territorial	C	13,00	14,00	27,00	23,25	0,00	23,25
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Assistant Socio-Educatif	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM Principal 1e classe	C	7,00		7,00	7,00	0,00	7,00
ATSEM Principal 2° classe	C	1,00		1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	1,00	6,00	5,80	0,00	5,80
Bibliothécaire	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation Pal 2e classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du Patrimoine Principal 1e classe	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du Patrimoine Principal 2e classe	C	2,00		2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du Patrimoine	C	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE ANIMATION (i)		6,00	13,00	19,00	13,80	0,70	14,50
Animateur Principal 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'Animation Principal 2e classe	C	2,00	2,00	4,00	3,60	0,00	3,60
Adjoint Territorial d'Animation	C	2,00	11,00	13,00	8,20	0,70	8,90
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Chef de Service de Police Municipale	B	1,00		1,00	0,00	0,00	0,00
Brigadier Chef Principal	C	2,00		2,00	2,00	0,00	2,00
TOTAL		96,00	37,00	133,00	105,19	3,08	108,27

GRADES OU EMPLOIS (1)	CAT EGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) BUDGET ASSAINISSEMENT			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES OU EN CDI	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien Principal 2e classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Technique Principal 1e classe	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Technique	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00